

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUIN 2011**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : C. THEBAULT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, A. SERRANO, C. THEBAULT.

Absents excusés : S. CHERUBIN pouvoir à E. HUOT-MARCHAND
P. NGUYEN pouvoir à C. THEBAULT
R. PESCHEUX pouvoir à B. JACQUEMARD
M. THIERRY pouvoir à A. MAZINGUE-DESAILLY
C. NICOLLEAU

La séance est ouverte à 20 H 50.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Bernard JACQUEMARD : 11 voix
Annette MAZINGUE-DESAILLY : 11 voix
Edwige HUOT-MARCHAND : 9 voix
Raymond PESCHEUX : 11 voix
Geneviève LEVIONNOIS : 11 voix
Myriam GIRARD : 11 voix

Mr Bernard JACQUEMARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme Annette MAZINGUE-DESAILLY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1^{er} tour en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme Edwige HUOT-MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1^{er} tour en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mr Raymond PESCHEUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1^{er} tour en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Geneviève LEVIONNOIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1^{er} tour en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Myriam GIRARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1^{er} tour en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30.

En Mairie, le 21 juin 2011

Le Maire,

Bernard JACQUEMARD